

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions de réservation et de location d'hébergements et d'emplacements de camping à vocation touristique, à destination des particuliers.

LE PRESTATAIRE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont proposées par la société VAC NATURE, exploitant le Camping Les Pialades, établissement de plein air classé 3 étoiles.

- Dénomination sociale : VAC NATURE
- Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)
- Siège social : 603 route de l'Étang, 24250 Nabirat, France
- SIRET : 835 000 860 00022
- RCS : Bergerac
- Nom commercial : Camping Les Pialades
- Courriel : contact@lespialades.com
- Site internet : www.lespialades.com

Ci-après dénommée « le Prestataire ».

DÉFINITIONS

Client : toute personne physique réservant un hébergement ou un emplacement pour un usage touristique et privé.

Prestataire : le Camping Les Pialades, proposant les prestations décrites dans les présentes conditions générales de vente.

Réservation, commande ou location : toute demande de réservation portant sur un hébergement ou un emplacement nu, acceptée par le prestataire conformément aux modalités définies ci-dessous.

Services : les prestations de location d'hébergements ou d'emplacements nus proposées par le Camping Les Pialades.

Hébergement : tout hébergement locatif proposé par le camping, notamment les chalets, mobil-homes et autres hébergements de loisirs.

Emplacement nu : emplacement destiné à accueillir une tente, une caravane ou un camping-car, selon les équipements et les conditions autorisés par le camping.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute réservation d'un hébergement ou d'un emplacement nu à vocation touristique proposée par le Camping Les Pialades à des clients particuliers.

Elles s'appliquent aux réservations effectuées sur le site internet du camping, par téléphone, par courrier postal, par courrier électronique ou par tout autre moyen de commercialisation utilisé par le Prestataire.

Les présentes conditions ne s'appliquent pas aux contrats spécifiques de location d'emplacements destinés à l'installation de résidences mobiles de loisirs, lorsqu'ils relèvent d'un contrat distinct.

Les caractéristiques essentielles des prestations proposées, les équipements disponibles, les capacités d'accueil et les tarifs sont présentés sur le site internet du camping ou sur les supports d'information communiqués au Client.

Il appartient au Client de prendre connaissance de ces informations avant de procéder à sa réservation. Le choix de la prestation réservée relève de sa responsabilité, sous réserve des informations et obligations légales incombant au Prestataire.

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le cadre contractuel applicable à la réservation. Elles sont accessibles sur le site internet du camping et peuvent être communiquées au Client sur demande.

La version applicable est celle acceptée par le Client au moment de la réservation.

Les informations enregistrées dans le système informatique du Prestataire peuvent être utilisées pour établir la preuve des réservations et des transactions, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les données personnelles des Clients sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Les modalités de traitement et les droits des personnes concernées sont précisés à l'article 10 des présentes conditions.

En validant sa réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées. Pour une réservation en ligne, cette acceptation est matérialisée par la validation prévue à cet effet. Pour une réservation effectuée par un autre moyen, elle est recueillie selon les modalités

ARTICLE 2 – RÉSERVATIONS

Le Client choisit l'hébergement ou l'emplacement qu'il souhaite réserver parmi les prestations proposées par le Camping Les Pialades, en fonction des disponibilités et des conditions communiquées par le Prestataire. La réservation devient définitive après acceptation de la demande par le Prestataire et réception de l'acompte prévu à l'article 4.

2.1. Réservations par internet

Le Client effectue sa demande de réservation en suivant les étapes du processus de réservation en ligne.

Après réception de la demande, le Prestataire en vérifie la disponibilité et adresse au Client une confirmation par courrier électronique.

Lorsque la demande nécessite une validation préalable par le Prestataire, l'envoi de la demande ne constitue pas, à lui seul, une confirmation définitive de réservation.

La réservation devient définitive après confirmation du Prestataire et réception de l'acompte demandé, conformément aux modalités communiquées au Client.

2.2. Réservations par courrier postal ou électronique

Pour une réservation effectuée par courrier postal ou électronique, le Prestataire adresse au Client un contrat de location ou un devis précisant les principales caractéristiques du séjour et les conditions financières applicables.

Le Client retourne le contrat ou le devis accepté et signé, accompagné du règlement de l'acompte par l'un des moyens de paiement proposés par le Prestataire.

La réservation devient définitive après réception des documents demandés et de l'acompte, ainsi que confirmation de la réservation par le Prestataire.

2.3. Vérification de la réservation

Le Client est tenu de vérifier les informations figurant sur la confirmation de réservation : dates du séjour, durée, nombre de personnes, type d'hébergement ou d'emplacement, options sélectionnées et montant total.

Toute erreur ou anomalie doit être signalée au Prestataire dans les meilleurs délais afin de permettre, si nécessaire, une correction.

2.4. Caractère nominatif de la réservation

La réservation est nominative et établie pour les personnes déclarées lors de la commande.

Elle ne peut être cédée à un tiers sans l'accord préalable du Prestataire.

Les éventuelles modifications de la composition du groupe restent soumises aux capacités d'accueil de l'hébergement ou de l'emplacement réservé et aux dispositions de l'article 6.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site internet du Camping Les Pialades ou communiqués par écrit au Client au moment de la réservation.

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, sauf mention contraire.

Le tarif retenu est celui confirmé lors de la réservation. Il tient compte des réductions éventuellement applicables et des options sélectionnées par le Client.

Toute offre tarifaire est soumise à sa période de validité et aux conditions qui lui sont propres. Une offre expirée ne peut être invoquée pour une nouvelle réservation.

Une facture ou un justificatif de paiement est remis au Client conformément aux obligations légales applicables.

3.1. Tarification dynamique

Le Camping Les Pialades peut appliquer une tarification dynamique, dans le cadre de laquelle les prix proposés évoluent notamment en fonction de la période, de la demande et des disponibilités.

Les tarifs peuvent donc varier à la hausse ou à la baisse avant la conclusion d'une réservation.

Le prix applicable à chaque Client est celui confirmé au moment de sa réservation. Une variation ultérieure du tarif, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse, ne modifie pas le prix d'une réservation déjà confirmée.

En conséquence, un Client ayant réservé à un tarif supérieur ne peut demander un remboursement de la différence au seul motif qu'un tarif inférieur est proposé ultérieurement pour un séjour comparable.

3.2. Taxe de séjour et éco-participation

La taxe de séjour, lorsqu'elle est applicable, est collectée par le camping pour le compte de la collectivité compétente.

Son montant dépend des règles et tarifs en vigueur. Elle est indiquée séparément du prix de l'hébergement ou de l'emplacement et facturée selon les modalités applicables au séjour.

Une éco-participation est également facturée au Client. Son montant, son mode de calcul et ses modalités de paiement sont communiqués avant la conclusion de la réservation ou dans les documents contractuels.

Le montant total dû par le Client et les éventuels frais supplémentaires sont précisés dans la confirmation de réservation ou les documents tarifaires applicables.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. Acompte à la réservation

Un acompte correspondant à **30 % du montant total des prestations réservées** est demandé au Client lors de la réservation.

Cet acompte constitue un paiement partiel du prix du séjour. Il est déduit du montant total restant dû.

Le Client règle l'acompte dans le délai indiqué lors de la réservation ou sur le contrat transmis par le Prestataire.

Les conséquences d'une annulation par le Client sont définies à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

4.2. Paiement du solde

Pour les hébergements locatifs, le solde du séjour doit être réglé au plus tard **30 jours avant la date d'arrivée**.

Pour les emplacements nus, le solde doit être réglé au plus tard le jour de l'arrivée, selon les modalités de paiement proposées par le camping.

Les échéances de paiement sont rappelées dans la confirmation de réservation ou le contrat transmis au Client.

4.3. Moyens et prise en compte des paiements

Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés par le Camping Les Pialades au moment de la réservation ou du règlement du séjour.

Un paiement est considéré comme effectué lorsque les fonds correspondants ont été effectivement reçus par le Prestataire.

En cas de difficulté de paiement, le Client est invité à contacter le camping dans les meilleurs délais afin de rechercher une solution, sans que cette démarche ne suspende automatiquement les échéances contractuelles.

4.4. Non-respect des échéances de paiement

En cas de non-paiement d'une somme exigible, le Prestataire peut adresser au Client une demande de régularisation précisant le montant dû et le délai accordé pour procéder au paiement.

À défaut de régularisation dans le délai indiqué, le Prestataire pourra appliquer les conséquences prévues par les présentes conditions et par la réglementation applicable, notamment la suspension ou la résolution de la réservation lorsque les conditions légales et contractuelles sont réunies.

Les conséquences financières d'une annulation liée à un défaut de paiement sont appréciées conformément aux dispositions applicables à la réservation concernée.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. Mise à disposition et utilisation des hébergements et emplacements

Pour les hébergements locatifs, l'arrivée s'effectue à partir de **16 h** et le départ doit avoir lieu avant **10 h**.

Pour les emplacements nus, l'arrivée s'effectue à partir de **14 h** et le départ doit avoir lieu avant **12 h**.

Ces horaires doivent être respectés afin de permettre la préparation des hébergements et des emplacements pour les arrivées suivantes.

Chaque hébergement ou emplacement est prévu pour une capacité d'accueil déterminée. Le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser la capacité autorisée et déclarée lors de la réservation.

À son arrivée, le Client est invité à vérifier l'état général de l'hébergement et les équipements mis à sa disposition. Un inventaire peut être consulté dans l'hébergement lorsque celui-ci est prévu. Toute anomalie, dégradation ou absence d'équipement constatée à l'arrivée doit être signalée au Prestataire dans les meilleurs délais, de préférence le jour même, afin qu'une vérification puisse être effectuée.

Le Client s'engage à utiliser les lieux et les équipements avec soin et à les restituer dans un état compatible avec une utilisation normale.

L'hébergement ou l'emplacement doit être rendu propre à la fin du séjour, conformément aux consignes communiquées par le camping.

Si le ménage n'a pas été effectué ou si l'état de propreté constaté nécessite une intervention supplémentaire, des frais de nettoyage pourront être facturés selon les tarifs annoncés avant la réservation.

Les tarifs de nettoyage applicables sont les suivants :

- **60 €** pour un hébergement comportant jusqu'à deux chambres ;
- **70 €** pour un hébergement comportant trois chambres.

Les éventuels frais facturés doivent correspondre à la prestation prévue et aux conditions annoncées au Client.

Le Client reste responsable des dégradations imputables à son fait, à celui des personnes qui l'accompagnent ou à celui de ses animaux. Les frais de réparation ou de remplacement pourront lui être réclamés sur justificatif, selon les circonstances et les règles applicables.

Option ménage de fin de séjour

Le Client peut demander au Prestataire d'effectuer le ménage de fin de séjour, sous réserve de disponibilité et selon les conditions proposées lors de la réservation.

Le tarif de cette option est de 60 € pour les hébergements comportant jusqu'à deux chambres et de 70 € pour ceux comportant trois chambres.

Même lorsque l'option ménage est souscrite, le Client doit :

- laver, essuyer et ranger la vaisselle ;
- vider les poubelles et évacuer les déchets aux endroits prévus ;
- laisser les équipements, la literie et les textiles dans un état d'usage normal ;
- signaler toute dégradation ou anomalie survenue pendant le séjour.

Les conditions précises de restitution de l'hébergement sont communiquées au Client avant son départ.

5.2. Dépôt de garantie

Pour toute location d'hébergement, une empreinte bancaire de **200 €** est demandée au moment de la remise des clés.

Cette empreinte constitue une garantie destinée à couvrir, le cas échéant, les frais justifiés liés aux dégradations imputables au Client, aux équipements manquants ou aux prestations de nettoyage supplémentaires prévues par les présentes conditions.

L'empreinte bancaire n'est pas un paiement immédiat. Elle peut toutefois entraîner une immobilisation temporaire du montant correspondant sur le compte bancaire du Client, selon les modalités de sa banque.

Après le départ du Client et la vérification de l'hébergement, le camping demande la levée de l'empreinte lorsque rien ne justifie de retenue.

En cas de frais à facturer, le Prestataire informe le Client de leur nature et de leur montant. Toute somme réclamée doit correspondre aux frais effectivement dus et être justifiable. Le délai de libération effective de l'empreinte dépend également des délais de traitement de l'établissement bancaire du Client.

Le dépôt de garantie ne limite pas la responsabilité du Client en cas de dommages dont le montant serait supérieur à celui de l'empreinte, dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 6 – MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE CLIENT

Toute modification, interruption ou annulation du séjour peut avoir des conséquences financières selon la nature de la réservation, la date de la demande et les conditions prévues ci-dessous. Sauf disposition légale contraire ou accord écrit du Prestataire, une arrivée retardée, un départ anticipé ou une diminution du nombre de personnes ne donne pas droit à une réduction du prix du séjour.

6.1. Modification de la réservation

Toute demande de modification portant sur les dates du séjour, sa durée, le type d'hébergement ou d'emplacement ou le nombre de personnes doit être adressée au Prestataire par écrit. Le Prestataire étudie la demande en fonction des disponibilités et des possibilités d'organisation du camping.

Une modification ne peut être considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite du Prestataire.

Lorsqu'une modification est possible, elle peut entraîner une variation du prix du séjour, notamment si le tarif applicable aux nouvelles dates est différent ou si des prestations supplémentaires sont demandées.

Toute demande de réduction de la durée du séjour est susceptible d'être traitée comme une annulation partielle. Ses conséquences financières sont déterminées au regard des dispositions relatives à l'annulation et des circonstances de la demande.

6.2. Interruption du séjour et départ anticipé

En cas de départ anticipé à l'initiative du Client, les nuits ou prestations non consommées ne donnent pas lieu à un remboursement automatique.

Cette disposition s'applique sous réserve des droits impératifs du Client et des garanties éventuellement prévues par une assurance annulation ou interruption de séjour souscrite par celui-ci.

Le Client est invité à contacter son assureur lorsqu'un événement couvert par son contrat l'oblige à écourter son séjour.

6.3. Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée au Prestataire par courrier électronique ou par courrier postal, afin de permettre d'en conserver une trace écrite.

La date de réception de la demande par le Prestataire sert de référence pour déterminer les conditions applicables.

6.3.1. Annulation d'un hébergement locatif

En cas d'annulation d'un hébergement locatif plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte versé reste acquis au Prestataire, conformément aux conditions de réservation, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties éventuellement mobilisables par le Client.

En cas d'annulation intervenant dans les 30 jours précédant la date prévue d'arrivée, le montant total du séjour reste dû selon les conditions contractuelles, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties d'assurance éventuellement mobilisables.

Le Client est invité à contacter son assureur lorsqu'il estime que le motif de son annulation peut être couvert par une assurance souscrite.

6.3.2. Annulation d'un emplacement nu

En cas d'annulation d'un séjour réservé sur un emplacement nu, l'acompte versé reste acquis au Prestataire, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties éventuellement mobilisables par le Client.

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit au camping.

6.3.3. Annulation du fait du Prestataire

Si le Prestataire annule une réservation de son propre fait et qu'aucune solution de remplacement n'est acceptée par le Client, les sommes versées au titre de la réservation concernée sont remboursées au Client. Ce remboursement ne fait pas obstacle aux éventuels autres droits que le Client pourrait tenir de la réglementation applicable.

6.4. Événements exceptionnels et mesures des pouvoirs publics

Lorsqu'un événement exceptionnel ou une mesure des pouvoirs publics empêche légalement le camping d'accueillir le Client aux dates prévues, le Prestataire informe le Client des conséquences sur sa réservation et des solutions envisageables.

Lorsque la prestation ne peut pas être exécutée en raison d'un cas de force majeure ou d'une mesure obligatoire, les droits et obligations des parties sont déterminés conformément à la réglementation applicable.

Les modalités de remboursement, de report ou, lorsque la loi le permet, d'émission d'un avoir sont appréciées en fonction de la situation concernée et des dispositions légales en vigueur au moment de l'événement.

Une maladie, une contamination, un cas contact, une décision personnelle de ne pas voyager ou une difficulté individuelle de déplacement ne donne pas automatiquement droit à un remboursement par le camping. Le Client peut toutefois solliciter son assurance si le contrat souscrit couvre la situation rencontrée.

Les conditions d'une éventuelle assurance annulation sont distinctes des présentes Conditions Générales de Vente. Elles sont définies par le contrat d'assurance applicable.

ARTICLE 6 BIS – ASSURANCE ANNULATION

Le Camping Les Pialades peut proposer au Client de souscrire une assurance annulation ou interruption de séjour, notamment auprès de Neat Camping, selon les modalités et les garanties présentées lors de la réservation.

Cette assurance est facultative. Le Client reste libre de la souscrire ou non.

Avant toute souscription, le Client doit consulter les conditions contractuelles de l'assureur afin de connaître les événements couverts, les exclusions, les justificatifs demandés, les délais de déclaration, les franchises éventuelles et les modalités d'indemnisation.

Les garanties peuvent notamment concerner certains événements survenant avant le départ ou pendant le séjour, dans les limites prévues au contrat d'assurance.

Les demandes d'indemnisation doivent être adressées à l'assureur selon la procédure indiquée dans les documents contractuels de celui-ci. La décision d'indemnisation appartient à l'assureur, conformément aux garanties souscrites.

Le camping ne peut garantir un délai de remboursement, une indemnisation systématique ou une prise en charge sans justificatif, sauf si ces conditions sont expressément prévues dans le contrat d'assurance applicable.

Le montant de la prime, ses modalités de paiement et son éventuel caractère non remboursable sont communiqués au Client avant la souscription.

Les documents contractuels de l'assureur prévalent pour déterminer l'étendue des garanties et les modalités de prise en charge.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. Assurance responsabilité civile

Le Client s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer à des tiers pendant son séjour.

Une attestation d'assurance pourra être demandée lorsque cela est nécessaire ou prévu dans les conditions applicables.

Le Client **demeure responsable des personnes qui l'accompagnent** et de l'utilisation des équipements placés sous sa responsabilité, dans les limites prévues par la loi.

7.2. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont acceptés au camping sous la responsabilité de leurs propriétaires, sous réserve du paiement du supplément applicable et du respect des conditions d'accueil. Les chiens relevant des catégories interdites par la réglementation ou par les conditions d'accueil du camping ne sont pas acceptés.

Le Client s'engage à respecter les règles suivantes :

- présenter, sur demande, un carnet de santé et les justificatifs sanitaires requis ;
- tenir son animal en laisse dans l'enceinte du camping ;
- ne pas laisser son animal seul dans l'hébergement ou sur l'emplacement ;
- ne pas laisser l'animal accéder à l'espace piscine ;
- ramasser immédiatement les déjections de son animal et respecter les zones autorisées ;
- veiller à ce que l'animal ne trouble pas la tranquillité des autres clients.

Le Client doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que son animal ne cause aucune dégradation, nuisance ou gêne aux autres occupants.

Les frais de nettoyage supplémentaire, de réparation ou de remplacement rendus nécessaires par des dommages imputables à l'animal pourront être facturés au Client sur la base des frais justifiés.

7.3. Règlement intérieur

Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du Camping Les Pialades, affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil.

Ce règlement précise notamment les règles de sécurité, de tranquillité, de circulation, d'utilisation des installations et de respect des autres clients.

Il peut être consulté sur place et communiqué sur demande.

Le Client veille également à ce que les personnes qui l'accompagnent respectent ces règles.

En cas de comportement contraire au règlement intérieur ou de trouble grave à la sécurité ou à la tranquillité du camping, le Prestataire pourra prendre les mesures prévues par le règlement et par la réglementation applicable.

7.4. Recharge des véhicules électriques

Pour des raisons de sécurité électrique, la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables n'est pas autorisée sur les prises des hébergements ou des emplacements de camping.

Les Clients doivent utiliser exclusivement l'équipement de recharge dédié mis à disposition par le camping, selon les modalités communiquées sur place.

L'utilisation de prises non prévues pour la recharge des véhicules est interdite.

Le Client doit respecter les consignes d'utilisation et les éventuelles conditions tarifaires applicables à l'équipement de recharge.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE ET GARANTIES

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations réservées conformément aux caractéristiques communiquées au Client et aux obligations légales applicables.

En cas de difficulté ou de défaut affectant une prestation, le Client est invité à en informer le camping dès que possible afin de permettre une vérification et, lorsque cela est possible, une solution adaptée. Le Client peut signaler une anomalie à l'accueil ou par écrit. Il est recommandé de conserver tout élément permettant de décrire le problème rencontré.

Le Prestataire examine la réclamation et, lorsque sa responsabilité est engagée, met en œuvre les mesures appropriées conformément à la réglementation applicable et aux circonstances. Les présentes conditions ne limitent pas les garanties légales dont le Client peut bénéficier ni les droits qu'il tient des dispositions impératives applicables.

La responsabilité du Prestataire s'apprécie conformément à la loi, notamment en fonction de la nature du dommage, de son origine et des obligations applicables à la prestation concernée.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

Les services proposés sur le site internet sont présentés avec le soin nécessaire. Les informations publiées sont destinées à décrire les prestations du camping, sous réserve des erreurs matérielles qui pourraient être corrigées.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement autres que résidentielles, lorsqu'elles sont fournies à une date ou selon une période déterminée. En conséquence, les réservations de séjours au Camping Les Pialades portant sur des dates déterminées ne bénéficient pas du délai légal de rétractation applicable à certaines ventes à distance. Les conditions d'annulation applicables à la réservation sont celles prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties d'assurance éventuellement souscrites.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de la gestion des réservations et des séjours, le Camping Les Pialades est amené à collecter et à traiter certaines données personnelles concernant les Clients. Les données collectées peuvent notamment comprendre les coordonnées du Client, les informations nécessaires à la réservation, les données relatives au séjour, les informations de facturation et les échanges intervenus avec le camping.

Ces données sont utilisées dans la mesure nécessaire pour :

- traiter les demandes de réservation ;
- établir et exécuter le contrat de séjour ;
- assurer le suivi administratif et la facturation ;
- répondre aux demandes et réclamations ;
- respecter les obligations légales et comptables ;
- adresser des communications commerciales lorsque les conditions légales sont réunies.

Les traitements reposent, selon leur finalité, sur l'exécution du contrat, le respect d'une obligation légale, le consentement de la personne concernée ou l'intérêt légitime du Prestataire, lorsque ce fondement est applicable.

Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées à les traiter et, lorsque cela est nécessaire, aux prestataires intervenant dans la gestion des réservations, des paiements, de la comptabilité ou des services associés.

Le Prestataire veille à ce que ces traitements soient effectués conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les données sont conservées pendant une durée adaptée à leur finalité, dans le respect des obligations légales et des délais de prescription applicables.

Les données nécessaires à la gestion d'une réservation sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat, puis archivées lorsque cela est requis pour répondre aux obligations légales ou défendre les droits du Prestataire.

Les données utilisées à des fins de prospection commerciale sont conservées conformément aux durées et conditions prévues par la réglementation applicable. La personne concernée peut s'opposer à la prospection commerciale dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à la réglementation applicable, toute personne concernée dispose, selon les conditions propres à chaque droit, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition.

Elle peut exercer ses droits en adressant sa demande :

- par courrier électronique à : contact@lespialades.com ;
- ou par courrier postal à : Camping Les Pialades, 603 route de l'Étang, 24250 Nabirat.

Une preuve d'identité ne sera demandée que lorsque cela est nécessaire pour vérifier l'identité du demandeur.

Toute personne concernée peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les informations relatives au responsable du traitement, aux bases juridiques, aux destinataires et aux durées précises de conservation devront être vérifiées et complétées avant publication afin de correspondre aux pratiques réelles du camping.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet du Camping Les Pialades, notamment les textes, photographies, illustrations, logos, éléments graphiques et documents, est protégé par les règles applicables en matière de propriété intellectuelle.

Sauf autorisation préalable ou disposition légale contraire, toute reproduction, représentation, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments est interdite. Les droits détenus par des tiers sur certains contenus restent la propriété de leurs titulaires respectifs.

Toute utilisation non autorisée d'un contenu protégé est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, la version française fait référence pour leur interprétation, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Camping Les Pialades***

603 route de l'Etang - 24250 Nabirat - TEL. 05 53 28 52 28 - contact@lespialades.com

ARTICLE 13 – RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DES LITIGES

En cas de difficulté ou de désaccord concernant une réservation ou un séjour au Camping Les Pialades, le Client est invité à contacter en premier lieu le camping afin de rechercher une solution amiable.

Toute réclamation peut être adressée par courrier électronique à contact@lespialades.com ou par courrier postal.

Le Client est invité à préciser l'objet de sa réclamation et à joindre tout document utile à son examen.

Si le différend persiste malgré une réclamation écrite préalable auprès du camping, le Client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le Camping Les Pialades, sous réserve de remplir les conditions de recevabilité prévues par celui-ci.

Médiateur de la consommation : CM2C - Site internet : www.cm2c.net - **Adresse postale :** CM2C – 14 rue Saint-Jean, 75017 Paris

La saisine du médiateur s'effectue conformément aux modalités et aux conditions précisées sur son site internet.

À défaut de résolution amiable du différend, le Client peut saisir les juridictions compétentes, conformément aux règles de droit commun applicables aux consommateurs.

ARTICLE 14 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE ET ACCEPTATION

Avant de confirmer sa réservation, le Client reconnaît avoir eu accès aux informations essentielles relatives aux prestations choisies, notamment :

- les caractéristiques principales de l'hébergement ou de l'emplacement ;
- la capacité d'accueil et les équipements proposés ;
- les dates et la durée du séjour ;
- le prix de la prestation et les frais supplémentaires éventuels ;
- les modalités de réservation et de paiement ;
- les conditions de modification et d'annulation ;
- les horaires d'arrivée et de départ ;
- les règles applicables au séjour ;
- les coordonnées du Prestataire ;
- les informations relatives à la réclamation et à la médiation de la consommation ;
- les informations relatives à la protection des données personnelles.

Le Client reconnaît avoir pu consulter les présentes Conditions Générales de Vente avant de finaliser sa réservation.

La validation de la réservation, selon les modalités prévues pour le canal utilisé, vaut acceptation des présentes conditions.

Le Client s'engage à respecter les conditions de réservation ainsi que les règles applicables pendant son séjour.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sous réserve des droits impératifs reconnus au consommateur par la réglementation en vigueur.